

Commune de Saint-André sur Sèvre



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 29 Mars 2014

Le 29 mars 2014 à 13h00, le conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est réuni en mairie de Saint-André sur Sèvre.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Christian LENNE, Maire sortant, donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections et déclare installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux suivants :

Nom et prénoms des conseillers municipaux élus
RAMBAUD Luc
PETIT Laurent
ROY Valérie
BOISSINOT Laurence
FAUCON Amélie
FAZILLEAU Christian
FERRIERE Bernadette
GATARD Catherine
COTILLON Guillaume
VALLEE Yannick
DIGUET Anne-Lise
MARSAULT Jérôme
MALOSSE Christina
LOPES Nelson
GRELLIER Dany

Mme Bernadette FERRIERE, doyenne des membres du Conseil Municipal, prend la présidence de l'assemblée municipale. Elle procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal, elle dénombre 15 conseillers présents et constate que la condition de quorum est remplie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Il est proposé de nommer un secrétaire de séance : Luc RAMBAUD

Bernadette FERRIERE désigne deux assesseurs, à savoir Valérie ROY et Jérôme MARSAULT

1- ELECTION DU MAIRE

La présidente de l'Assemblée fait appel à candidatures pour l'élection du Maire par le Conseil Municipal.

Candidature : de M. Dany GRELLIER

Le Conseil Municipal procède alors à l'élection du Maire à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire le nombre de suffrages déclarés nuls : /

Nombre de suffrage exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Résultat : Monsieur Dany GRELLIER : 15 voix (quinze voix)

M. Dany GRELLIER ayant obtenu la majorité absolue, au premier tour de scrutin, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

2- DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire propose que le nombre d'adjoints soit fixé à 3.

VOTE: 15 Pour

3- ELECTION DES ADJOINTS

Le vote se fait unanimement, à bulletin secret:

Valérie ROY, première adjointe	VOTE (à bulletin secret): 15 Pour
Bernadette FERRIERE, deuxième adjoint	VOTE (à bulletin secret): 14 Pour, 1 Abstention
Nelson LOPES, troisième adjoint	VOTE (à bulletin secret): 13 Pour, 2 Abstentions

4- DETERMINATION DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints ;

Les indemnités des Adjoints sont dues dès qu'un arrêté du Maire a défini leurs délégations. Toutefois, ils les percevront dès leur prise de fonction de délégation soit à compter du **30 Mars 2014** et cette date sera mentionnée dans l'arrêté de délégation.

Le montant des indemnités pour une commune de 500 à 999 habitants est fixé par la loi à 31 % de l'indice brut mensuel 1015 et de 8.25 % pour les adjoints.

Les indemnités sont prévues au budget et feront l'objet d'une déclaration en Préfecture.

Elles seront revalorisées selon les textes en vigueur (sur décision du gouvernement).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités du Maire et des Adjoints, *telles que définies.*

NOM DE L'ELU	FONCTION	Indemnité brute mensuelle maximal	TAUX VOTE	MENSUEL
Dany GRELLIER	Maire	1 178.45 €	100 %	1 178.45 €
Valérie ROY	1^{ère} Adjointe	313.62 €	100 %	313.62 €
Bernadette FERRIERE	2^{ème} adjointe	313.62 €	100 %	313.62 €
Nelson LOPES	3^{ème} Adjoint	313.62 €	100 %	313.62 €

Depuis le 1^{er} juillet 2010 l'indice brut mensuel 1015 est de 3801.47 €.

5- ELECTION DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Sont élus conseillers délégués:

SIEDS	Titulaire : Dany GRELLIER Suppléant : Yannick VALLEE
SVL	Titulaire : Nelson LOPES Suppléant : Luc RAMBAUD
CNAS	Titulaire : Dany GRELLIER
Habitat Nord Deux-Sèvres	Titulaire : Dany GRELLIER – Nelson LOPES Suppléant : Laurent PETIT – Anne-Lise DIGUET
Chargé de la Défense	Titulaire : Guillaume COTILLON
Correspondant sécurité routière	Titulaire : Valérie ROY

Prochaines réunions.

Après concertation avec tous les conseillers, il a été décidé que les réunions de conseil municipal auraient lieu le 3^{ème} mardi de chaque mois.

Prochain conseil municipal : Le Mardi 15 Avril 2014

Vu par nous, Maire de la commune de St-André sur Sèvre pour être affiché le 5 Avril 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St-André sur Sèvre, le 4 Avril 2014

Le Maire

Dany GRELLIER



Le secrétaire de séance

Luc RAMBAUD